



Politique des droits de l'homme





Notre engagement

Depuis sa création, le groupe Elecnor s'est pleinement engagé à soutenir, respecter et protéger les droits de l'homme dans tous ses domaines d'intervention, conformément à ses principes éthiques et à sa responsabilité sociale d'entreprise.

Toutes les sociétés du groupe Elecnor sont fermement résolues à faire respecter et défendre les droits de l'homme dans le cadre du développement de leurs activités, quel que soit le pays dans lequel elles réalisent leurs opérations. La présente Politique des droits de l'homme s'applique également à tous les groupes d'intérêts d'Elecnor dans le but de partager ces valeurs et d'exiger le même niveau d'engagement de la part desdits groupes.

La présente politique est conforme à la Politique de responsabilité sociale des entreprises et au Code d'éthique du Groupe, ainsi qu'à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, aux Objectifs de développement durable, à la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail et aux Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.

Elecnor s'engage à faire preuve de diligence pour identifier tout risque de porter atteinte aux droits de l'homme, prévenir toute éventuelle violation et atténuer tout impact qui pourrait découler des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

Cet engagement se concrétise publiquement par la mise en place d'actions visant à faire connaître, faire comprendre et appliquer la présente politique par tous les groupes d'intérêt d'Elecnor.

Principes

Elecnor ne participera pas à des actions portant atteinte aux droits de l'homme universels reconnus par la législation nationale et internationale.

Le Groupe préconise les principes suivants dans toutes ses actions et tous ses domaines d'intervention :

- Exiger le respect inconditionnel des droits de l'homme de la part de tous ses employés et collaborateurs.
- Garantir la non-discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine, le handicap ou toute autre circonstance susceptible d'être source de discrimination en favorisant l'égalité des chances et le respect de la diversité.
- Refuser le travail des enfants, le travail forcé sous toutes ses formes et toute manifestation d'abus d'autorité.
- Assurer la sécurité et protéger la santé de ses employés en faisant de la sécurité une valeur essentielle et en s'engageant à ne provoquer aucun accident ni aucun dommage sur la santé des personnes.
- Respecter les droits des communautés locales en encourageant les initiatives et le dialogue continu, en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables comme les minorités ethniques et les populations autochtones.
- Rejeter la corruption sous toutes ses formes en s'engageant à respecter les normes éthiques les plus élevées ainsi qu'à appliquer la loi et le principe de tolérance zéro face aux mauvaises pratiques.
- Mettre en place des mécanismes de dénonciation et de réclamation pour traiter les éventuels cas de violation des droits de l'homme.

- Reconnaître la liberté d'affiliation et d'association de ses employés.
- Veiller à la confidentialité et au respect de la vie privée de l'ensemble des personnes avec lesquelles elle interagit et faire bon usage de toutes les données dont elle dispose.

Mise en œuvre et suivi

Le présent document représente l'engagement public d'Elecnor à l'égard des droits de l'homme.

Afin de s'assurer de respecter les engagements énoncés dans le présent document, la société effectue un suivi des résultats obtenus conformément aux « Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme ». Mise en œuvre du cadre des Nations Unies pour « protéger, respecter et résoudre les problèmes ».

Novembre 2019

